

DEPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

Objet :

Désignation d'un représentant
du CCAS au sein du Conseil
d'Administration de l'Espace
Santé du Littoral

Date de convocation :
Le 8 novembre 2023

Date d'affichage :
Le 8 novembre 2023

Nombre d'Administrateurs :
En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 2

Date de publication :
Le 8 novembre 2023

VOTE

	P	C	A
E.ROMMEL			
I.FERNANDEZ			
J.BRICHE			
A.HEBINCK			
L.DEBREYNE			
J-L.WOUSSEN			
V.JEANNEKIN			
C.BRASY			
A.VANSTEENKESTE			
P.CHOQUET			
J-C.FOURNIER			
A.KLEINPOORT			
R.BROUCKE			
N.HOGUET			
Z.RENARD			

P = Pour
C = Contre
A = Abstention

Acte rendu exécutoire après
transmission à la Sous - Préfecture.

Notification en date du
23 novembre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LOON - PLAGES

SEANCE DU MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023

Étaient présent(e)s :

- Mmes Isabelle FERNANDEZ, Jocelyne BRICHE, Annie VANSTEENKESTE, Nicole HOGUET, Zélie RENARD.
- Mrs Jean-Luc WOUSSEN, Jean-Claude FOURNIER, Alain KLEINPOORT, Roland BROUCKE.

Excusé(e)s ayant donné pouvoir :

- Mr Eric ROMMEL
- Mme Pascaline CHOQUET

Excusé(e) :

- Mr Vincent JEANNEKIN
- Mmes Aurélie HEBINCK, Cathy BRASY

Absente :

- Mme Ludivine DEBREYNE

Selon ses statuts, l'association « Espace Santé du Littoral » a pour objet de :

- promouvoir la santé et le bien-être de toute personne et de la population
- permettre à la population de prendre progressivement en mains ses propres conditions de vie et de santé
- mener un ensemble d'actions socio-sanitaires préventives et éducatives
- intégrer la promotion de la santé dans tous les aspects de la vie quotidienne des habitants (habitat, cadre de vie, milieu scolaire, sports, culture, etc.) et d'agir en transversalité sur les déterminants de santé (environnement, travail, ...)
- décliner au niveau local les politiques régionales et nationales de santé.

Le périmètre géographique de l'Association est celui de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD), de la Communauté de Communes des Hauts de Flandres (CCHF) et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO).

L'association se compose de toutes personnes physiques, ou morales, qui désirent apporter un soutien aux buts et actions poursuivies par cette dernière. Les personnes morales sont représentées par leur représentant légal en exercice ou par toute autre personne dont l'habilitation, à cet effet, aura été notifiée à l'association.

La gouvernance de l'association est assurée par un Conseil d'Administration composé de cinq collèges, dont un collège « représentants des CCAS ». Un siège au sein de ce collège a été proposé par l'ESL au CCAS de Loon-Plage.

A cet effet, il est proposé de soumettre la candidature de Madame Isabelle FERNANDEZ en tant que représentante du CCAS de Loon-Plage au sein de ce collège. A noter que Mme Isabelle FERNANDEZ n'a pas pris part au vote.

ADOPTE,
Pour extrait certifié conforme,

Eric ROMMEL,
Président du CCAS

